



# AQDR

Granby

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE  
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES  
ET PRÉRETRAITÉES



## INFOLETTRE AVRIL 2021

### Pétition :

#### Mise en place de mesures visant à combattre l'isolement vécu par les personnes âgées

L'AQDR Granby invite ses membres à signer cette pétition afin de demander au gouvernement du Québec de mettre en place, au plus vite, des mesures pour combattre l'isolement vécu par la population âgée dans les milieux de vie collectifs, en collaboration avec la Direction générale de la santé publique du Québec, pour permettre aux résidents de ces milieux de retrouver leur santé physique et mentale dans un environnement qui brise l'isolement de manière sécuritaire.

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes âgées qui vivent dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), les ressources intermédiaires (RI) et les résidences privées pour aînés (RPA) sont isolées de leurs proches aidants et de leurs familles;

**CONSIDÉRANT QU'**il est prouvé scientifiquement que le stress chronique causé par l'isolement attaque le système immunitaire et le cerveau, menant rapidement à une perte des capacités de raisonnement et de mémoire et augmentant le risque de morbidité et de mortalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes qui sont décédées, souvent seules, laissent derrière elles des familles et des proches qui auraient souhaité avoir accès à ces milieux de vie de leur vivant;

**CONSIDÉRANT QUE** la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants a la responsabilité de combattre l'isolement au même titre que le coronavirus;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec doit tirer des leçons des effets de l'isolement depuis le début de la pandémie et que les Québécois et les Québécoises, laissé(e)s à l'extérieur des milieux de vie de leurs parents, ne souhaitent plus jamais vivre une telle tragédie;

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de mettre en place, au plus vite, des mesures pour combattre l'isolement vécu par la population âgée dans les milieux de vie collectifs, en collaboration avec la Direction générale de la santé publique du Québec, afin de permettre aux résidents de ces milieux de retrouver leur santé physique et mentale dans un environnement qui brise l'isolement de manière sécuritaire.

Pour signer la pétition : <https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-8919/index.html>

Date limite pour signer : **12 avril 2021**

### **CONFÉRENCE SUR LES VACCINS**

Le 23 mars dernier, le Dr Alain Poirier, Directeur de la santé publique de l'Estrie, a offert une conférence sur les vaccins.

Vous pouvez voir ou revoir cette conférence offerte par la Table de concertation des aînés de la Haute-Yamaska en cliquant sur le lien suivant : [https://www.youtube.com/watch?v=K\\_mtcEleD-w&t=411s](https://www.youtube.com/watch?v=K_mtcEleD-w&t=411s)



## **L'AQDR EXIGE LE REMBOURSEMENT DES FRAIS POUR LES SERVICES AUTRES QUE PERSONNELS QUI N'ONT PAS ÉTÉ RENDUS DEPUIS LE DÉBUT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19**

L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) exige le remboursement des frais pour les services de loisirs payés et non rendus par les propriétaires de résidences privées pour aînés (RPA), car celles-ci sont en défaut de leurs obligations prévues à l'article 13 du Règlement sur la certification des résidences privées pour aînés (S-4.2, r. 0.01), qui stipule :

« L'exploitant d'une résidence privée pour aînés doit offrir et maintenir, pendant toute la durée du bail et sans augmentation de coût ni diminution d'intensité, l'ensemble des services qui sont prévus au bail et à l'annexe 6. ».

Depuis le début de la pandémie de la Covid-19, en ne rendant pas les services autres que personnels énumérés et inclus à la partie 1 de l'annexe 6, les RPA sont en violation de l'article 13. Ce qui constitue une infraction, selon l'article 64 du règlement qui encadre leur certification et qui leur donne le droit d'être en activité.

La partie 1 de l'annexe 6 du bail d'une personne vivant en RPA, regroupe l'ensemble des aires communes, les activités récréatives, sportives et culturelles qui sont offertes par la résidence. Ces services pour lesquels les gens choisissent de payer le prix fort pour aller habiter à cet endroit leur donnent l'accès à différents espaces de vie : bibliothèque, salle de cours, cafétéria, chapelle, salons, etc. dont ils sont également privés.

L'AQDR exige que le gouvernement du Québec oblige les propriétaires de RPA à respecter les obligations légales contenues au règlement régissant leur certification.

L'AQDR recommande à tous les résidents de RPA d'exiger immédiatement de leur propriétaire un remboursement complet de ces frais injustement perçus et qui continuent d'être facturés avec la reconduction des baux, l'Annexe 6, partie 1 en faisant partie intégrante.

Pour consulter un article sur le sujet paru au Journal de Québec :

<https://www.journaldequebec.com/2021/03/16/des-aines-en-residence-privee--veulent-etre-rembourses>



### **Connaissez-vous Justice Alternative et médiation ?**

Vous avez besoin d'un coup de main pour vos travaux extérieurs ? L'équipe de justice alternative et médiation ainsi que des adolescents de la région sont là pour vous donner un coup de main pour vos travaux d'extérieur. L'organisme offre aussi un service d'accompagnement en résolution de conflits et de médiation citoyenne.

N'hésitez pas à les contacter pour plus d'informations au : 450-777-4208 ou encore au <https://jamed.org/>



**Besoin d'aide dans une situation de conflit interpersonnel? Contactez le service d'accompagnement en résolution de conflits Solutions médiation citoyenne.**

[jamed.org](https://jamed.org)

☎ 450-777-4208, poste 226 ✉ [smcgranby@gmail.com](mailto:smcgranby@gmail.com) Suivez-nous sur 

« Les informations transmises dans ce document ne sont pas des conseils ou des avis juridiques. Pour connaître les règles particulières à votre situation, consultez un avocat ou un notaire ».



## **VIOLENCE CONJUGALE , UNE RÉALITÉ AUSSI VÉCUE PAR LES AÎNÉS**

Contrairement aux idées préconçues, la violence conjugale a aussi lieu chez les couples âgés. Il peut toutefois être difficile de la déceler, l'entourage peut ainsi associer les comportements du conjoint à toutes sortes de difficultés liées au vieillissement (la femme est en perte d'autonomie physique, par exemple).

**Les comportements et attitudes du conjoint sont sensiblement les mêmes qu'il soit âgé ou non. Il peut, par exemple :**

- répondre à la place de sa conjointe;
- chercher à contrôler ses activités, ses sorties, ses conversations téléphoniques;
- chercher à l'isoler de ses amies, de ses frères et sœurs, etc.;
- être sur la défensive si on lui pose des questions;
- trouver toujours des excuses aux situations qui peuvent inquiéter l'entourage;
- se montrer incompréhensif, insensible aux pertes ou à la maladie de sa conjointe;
- infantiliser sa conjointe et même la dénigrer auprès de leurs enfants ou amis.

**Le conjoint peut parfois aller jusqu'à :**

- refuser que sa conjointe soit évaluée ou rencontrée seule;
- refuser l'aide offerte : répit, aide familiale, etc.;
- refuser les soins ou services essentiels pour sa conjointe : médecin, CSSS, etc.

**La violence conjugale a également des effets similaires sur la femme qu'elle soit âgée ou non :**

- elle croit qu'elle ne peut fonctionner par elle-même;
- elle perd confiance en elle, en son jugement, en ses capacités;
- elle éprouve un sentiment de culpabilité par rapport à la violence vécue;
- elle ressent des problèmes d'ordre physique et psychologique.

**Voici des liens pour en savoir davantage sur cette problématique :**

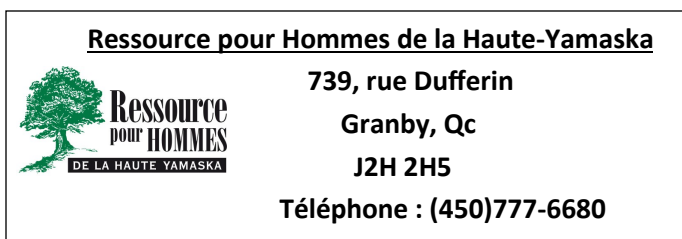
<https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/contextes-de-vulnerabilite/femmes-agees>

[https://www.raiv.ulaval.ca/sites/raiv.ulaval.ca/files/publications/fichiers/pub\\_24102012\\_131115.pdf](https://www.raiv.ulaval.ca/sites/raiv.ulaval.ca/files/publications/fichiers/pub_24102012_131115.pdf)

**Des capsules vidéos de sensibilisation concernant la violence conjugale :**

<https://www.facebook.com/1272460296227111/videos/605784516885982>

<https://www.youtube.com/watch?v=Vkbtf7hVxxs>



## **Avez-vous pris votre rendez-vous ?**

Les personnes de 65 ans et + peuvent maintenant prendre rendez-vous pour se faire vacciner contre la COVID-19.

### **Comment prendre rendez-vous?**

En ligne : <https://portal3.clicsante.ca/> Par téléphone : **1 877 644-4545** (pour du soutien)



**65+ ans**

**Opération vaccination COVID-19**

En Estrie, vous pouvez **dès maintenant** prendre rendez-vous en ligne pour vous faire vacciner contre la COVID-19.

**Quebec.ca/vaccinCOVID**

Si vous êtes dans l'impossibilité de le faire en ligne ou si vous éprouvez des difficultés, demandez à un proche ou appelez au 1 877 644-4545.

## **Offre de transport à Granby pour la campagne de vaccination**

### **Centre d'action bénévole de Granby**

Accompagnement pour rendez-vous médical ou pour votre vaccin, 450-372-5033 ou visitez leur site web au : <https://cabgranby.ca/>

### **Transport urbain**

Pour toute la durée de la campagne de vaccination de masse, la Ville de Granby bonifie son service de Transport urbain Granby en modifiant le parcours du circuit Centre pour ajouter un arrêt au Centre des congrès (Hôtel Castel) situé sur la rue Simonds où se déroule la vaccination.

Cet ajout permettra aux Granbyennes et aux Granbyens qui le désirent d'utiliser les services de transport en commun pour aller se faire vacciner contre la Covid-19.

### **Taxis bus**

L'offre de taxibus est également bonifiée dans les zones avoisinant le terminus des Galeries de Granby, il est désormais possible d'embarquer ou de débarquer directement au Centre des congrès. Les personnes désirant se prévaloir de ce service doivent faire une réservation par téléphone en composant le 450 361-6161.

Pour connaître tous les détails sur ces ajouts ou pour plus de renseignements sur les services offerts par Transport urbain Granby, composez le 450 776-8302 ou rendez-vous sur le site : <https://granby.ca/transport-urbain-granby>.

### **MRC de La Haute-Yamaska**

la population résidant en milieu rural dispose d'une alternative de transport sécuritaire et abordable pour obtenir le vaccin. Le service de transport vers le centre de vaccination est offert durant les heures d'opération habituelles et assujetti aux tarifs en vigueur.

Il est obligatoire de réserver son transport par téléphone au 450 539-4515. La réservation doit être faite au plus tard à 14 h la veille du déplacement ou le vendredi si le déplacement est désiré le lundi.

Pour obtenir les tarifs en vigueur ainsi que les heures d'opération, consultez la page du site Web au : <https://haute-yamaska.ca/transport-collectif/>

## La vaccination

Voici quelques renseignements reçus lors de la conférence par Zoom avec le docteur Alain Poirier, directeur de la Santé publique de l'Estrie. Pour visionner la conférence, cliquez ici : [https://www.youtube.com/watch?v=K\\_mtcEleD-w&t=442s](https://www.youtube.com/watch?v=K_mtcEleD-w&t=442s)

### 1. Est-ce que la vaccination est obligatoire ?

Non, au Québec, la vaccination n'est pas obligatoire, quoique fortement recommandée.

### 2. Y aura-t-il un passeport pour les personnes vaccinées ?

La vaccination n'étant pas obligatoire, il n'y aura pas de passeport pour éviter de faire deux classes de citoyens.

### 3. Qu'est-ce que la vaccination ?

C'est aider le corps à développer des anticorps pour lutter contre l'envahissement d'un virus à l'aide d'une partie de matériel génétique de la maladie.



### 4. Quand est-ce que le vaccin est actif ?

Environ un mois après l'avoir reçu. Il faut lui laisser le temps de fabriquer les anticorps. Ce qui veut dire qu'on doit continuer les mesures sanitaires après avoir été vacciné.

### 5. Quelles sont les réactions ?

Comme le corps vient d'être envahi par un inconnu, il réagit. Ce peut être une petite bosse, de la chaleur, un peu de fièvre, de la fatigue. Ce sont des signes que notre corps combat l'intrus.

À la 2e dose, il réagit plus fortement et développe une mémoire à long terme.

### 6. Et si j'ai une réaction allergique ?

Cette réaction se fait très rapidement. C'est pourquoi les personnes doivent attendre une quinzaine de minutes après l'injection. S'il y a réaction, une infirmière interviendra très rapidement. Mais c'est très rare.

### 7. Quand prendre un rendez-vous ?

Dès que vous savez que votre groupe d'âge peut le faire. Cependant, évitez d'en prendre plus d'un. Cette façon égoïste nuit à d'autres personnes qui n'ont plus de plage horaire.

### 8. J'ai une maladie auto-immune, est-ce que je peux recevoir un vaccin ?

Il est recommandé d'en parler avec votre médecin qui connaît votre condition.

### 9. Combien de temps durera l'immunité ?

On ne le sait pas encore, le temps nous le dira.

### 10. Si je suis vacciné, est-ce que je peux faire du bénévolat ?

Non, il y a toujours des risques d'être porteur sans symptômes.



Notes prises par Pauline Robert



## Capsule vidéo

### La prévention de la fraude — Sûreté du Québec



La fraude sur Internet peut prendre plusieurs formes. La Sûreté du Québec a demandé l'avis d'une spécialiste afin d'en savoir plus sur les différents stratagèmes utilisés par les fraudeurs. Une capsule bien sympathique à visionner dès maintenant :

[https://www.youtube.com/watch?v=Uw\\_yEHc9C-A](https://www.youtube.com/watch?v=Uw_yEHc9C-A)

« Achats en ligne – Prudence » : Une capsule de prévention à voir absolument, produite par le SPVM

<https://www.youtube.com/watch?v=IWpuv6BbmTo>

## Conférence virtuelle proposées pour le mois d'avril

### **L'économie du vieillissement, présentée par AvantÂge**

Dans cette conférence, AvantÂge abordera avec deux passionnés d'économie un sujet généralement tabou : l'argent. Économie du vieillissement, sécurité financière, pauvreté chez les aînés, le tout basé sur des travaux de recherche concrets. Cette conférence est offerte gratuitement.

Conférence ZOOM avec :

#### **Pierre-Carl Michaud**

Ph. D., professeur titulaire au Département d'économie appliquée à HEC Montréal et

#### **Raquel Fonseca**

Ph. D., chercheuse et directrice de laboratoire au CRIUGM, professeure au Département des sciences économiques de l'UQAM.

**Le 22 avril 2021 à 14 h. Pour s'inscrire :**

<http://centreamantage.ca/activites/conferences/>



À Pâques, Dame Nature décide de se faire belle.  
Elle s'habille de jolies couleurs, se parfume et respandit de bonheur.  
Elle chante gaiement son hymne au printemps.

Apprécions cette douce saison !  
Joyeuses fête de Pâques à tous !



\*veuillez prendre note que nos services seront fermés le 1er, 2 ainsi que le 5 avril en raison du congé de Pâques\*

## L'AQDR Granby en mode télétravail

Malgré les mesures sanitaires, L'AQDR Granby demeure disponible par courriel ou par téléphone. Vous pouvez nous contacter par courriel : [aqdrgranby@outlook.com](mailto:aqdrgranby@outlook.com) ainsi que par téléphone au 450-372-3038. Nous retournerons vos appels dans les meilleurs délais possibles.

***Nous vous tiendrons informés des directives éventuelles en fonction de l'évolution de la situation.***

N'oubliez pas qu'il est toujours possible de procéder à votre renouvellement en ligne ou à votre adhésion en vous rendant sur le site de l'AQDR national : <https://membership.aqdr.org/renouvellement/> Ou vous pouvez aussi faire parvenir votre demande par la poste (en incluant votre chèque de 20.00\$ à l'ordre de l'AQDR) à l'adresse suivante :

### **AQDR nationale**

1090, rue de l'Église, bureau 204  
Verdun (Québec) H4G 2N5  
ou encore

### **AQDR Granby**

170 rue Saint-Antoine Nord, bureau 306  
Granby (Québec) J2G 5G8



<https://www.facebook.com/AQDRGranby>



<https://www.youtube.com/channel/UCE3j6rBca9-W9GfQmRbpb2g>



Lien pour le site web de l'AQDR Granby

<http://aqdrgranby.org/>



<https://www.aqdr.org/>